Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-96BIS_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 04 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 96_2026

Objet : Assainissement / Décision modificative n°4

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; Mme PICARDA Anne-Marie ; Mme WALLET Sigrid ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine), M. BARBEREAU Thierry (pouvoir Mme WALLET Sigrid), M. DERENNE David (M. JEAN Éric)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire expose :

Afin de procéder au reversement de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à l'Agence de l'eau, il convient d'alimenter le compte 706129 à hauteur de 2216 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Compte		Inscription actuelle	Montant DM	Nouvelle inscription
Dép.	Fonct.	011- Charges à caractère général	618	Divers	11 200,00 €	-2 216,00 €	8 984,00 €
Dép.	Fonct.	014- Atténuations de produits	706129	Reversement redevance	0,00 €	2 216,00 €	2 216,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 pour), la décision modificative n°4 du budget Assainissement.

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE